

RAPPORT fait par M. SILVESTRE fils, au nom du comité des arts économiques, sur les lorgnettes-jumelles elliptiques de M. Ringard, rue St.-Martin, 199.

Messieurs, M. Ringard, opticien à Paris, vient de soumettre à votre examen un nouveau système de lorgnettes-jumelles que le comité des arts économiques, chargé par vous de faire un rapport sur cet objet, a jugé favorablement.

Ce nouveau système diffère de ceux qui l'ont précédé 1° en ce que les verres et les deux corps de l'instrument sont elliptiques au lieu d'être circulaires ; 2° en ce que les porte-verres, au lieu de se visser aux extrémités des deux corps, se placent dans des encastrement où ils entrent à frottement doux et où ils sont fixés au moyen de boutons à ressorts.

Le mécanisme qui sert à allonger et à raccourcir la lorgnette est, d'ailleurs, le même que dans les jumelles ordinaires.

M. Ringard emploie le tour ovale et des mandrins appropriés pour centrer convenablement ses verres ainsi que les pièces qui composent ses montures. Les verres, d'abord ronds, sont assujettis, au moyen d'un mastic mou, sur le tour circulaire, où ils sont aisément centrés ; puis, lorsque le mastic est suffisamment durci, ils sont taillés sur le tour ovale, en conservant naturellement leur centrage.

Les tubes métalliques, qui ont été étirés et recuits sur des mandrins cylindriques à bases elliptiques, sont assujettis sur le tour ovale, où, selon la forme qu'on veut leur donner, ils sont façonnés avec le secours d'autres mandrins particuliers parfaitement centrés.

Il est évident que le verre, lorsqu'il a été taillé, ne saurait s'appuyer exactement sur l'ouverture elliptique de l'intérieur du porte-verre, si la courbe d'appui était plane ; aussi M. Ringard se sert-il encore du tour ovale et d'un calibre représentant la courbure du verre pour gauchir convenablement l'emplacement qui est destiné à recevoir les bords du verre elliptique.

Ces procédés de fabrication, qu'emploie M. Ringard et qui ont une précision pour ainsi dire mathématique, font voir tout le soin que cet habile artiste apporte à la confection de ses lunettes, et permettent de placer son nouvel instrument en parallèle avec ce qu'a produit de mieux, jusqu'ici, la fabrication des lorgnettes sous le rapport du centrage des verres.

Il suit de ce qui précède 1° que l'instrument en question, qui est légèrement aplati, est moins sujet à tourner dans la main et est, par conséquent, d'un usage plus commode que ceux qu'on emploie ordinairement ; 2° que sa forme l'emporte sur l'ancienne en élégance et en légèreté ; 3° que, dans ce genre de jumelles, le centrage des verres peut être obtenu aisément et avec autant de précision que dans les lorgnettes circulaires ; 4° enfin que la nou-

velle manière de fixer les oculaires et les objectifs est plus avantageuse que l'ancienne, puisqu'elle rend très-facile le nettoyage de ces pièces, tandis que les vis dont on fait communément usage, et dont les pas sont toujours très-fins, rendent malaisés l'enlèvement et la remise en place des porte-verres. Il arrive même souvent qu'on détériore les vis en leur imprimant de force une fausse direction dans les écrous.

Il est bon d'ajouter ici, messieurs, qu'on doit encore à M. *Ringard*, qui s'occupe depuis longtemps d'améliorations en matière d'optique, plusieurs perfectionnements heureux qui déjà ont été adoptés par le commerce.

M. *Ringard* peut livrer ses nouvelles lorgnettes elliptiques au même prix que les jumelles ordinaires d'un égal diamètre, c'est-à-dire d'un diamètre égal au grand axe de ses objectifs; il en excepte, pourtant, celles qui sont montées en ivoire, parce qu'elles exigent certains procédés de fabrication un peu plus dispendieux, et encore n'établit-il qu'une très-légère différence de prix entre les instruments recouverts en ivoire et les autres de même calibre dont les corps sont simplement en métal verni (1).

Le comité des arts économiques, qui pense, messieurs, que ce serait rendre justice à M. *Ringard* que de lui accorder un témoignage de votre satisfaction, vous propose de lui adresser des remerciements pour sa communication et d'ordonner l'insertion, dans le *Bulletin*, du présent rapport accompagné d'une figure de la nouvelle lorgnette qui a été soumise à votre examen (2).

Signé SILVESTRE, rapporteur.

Approuvé en séance, le 29 mars 1848.

---

## NOTICES INDUSTRIELLES

*extraites de diverses publications périodiques françaises et étrangères.*

### ARTS MÉCANIQUES.

*Paliers graisseurs à réservoir inférieur; par M. Decoster.*

M. *Decoster* a présenté à la Société d'encouragement, dans sa séance générale du 21 juillet 1847, un appareil pour le graissage des arbres de couche, qui permet de

(1) Cette différence est de 10 francs.

(2) Nous donnerons, dans un prochain numéro du *Bulletin*, la description et la figure de la lorgnette-jumelle de M. *Ringard*.